

PRENDS TA PLACE EN RÉGION!



COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

3000 CARTES POSTALES D'APPUI POUR LE PROJET DE LOI DU BLOC QUÉBÉCOIS VISANT À FAVORISER LE RETOUR DES JEUNES EN RÉGION RESSOURCE

Shawinigan le mardi 24 novembre 2009 – Le porte-parole du *Bloc Québécois* en matière d'industrie, petite entreprise et tourisme et député de Chicoutimi–Le Fjord, **Robert Bouchard**, et la députée de Laurentides–Labelle, **Johanne Deschamps** ont déposé ce matin 3000 cartes postales d'appui au projet de loi C-288 du Bloc Québécois, qui propose la mise en place d'incitatifs fiscaux pour favoriser le retour des jeunes diplômés en région ressource, au bureau du ministre d'État responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et député de Roberval–Lac-Saint-Jean, Denis Lebel. « Le gouvernement conservateur ne peut rester les bras croisés devant l'appui que le projet de loi C-288 a reçu. Il doit mettre de côté son idéologie partisane et agir pour freiner l'exode des jeunes vers les grandes villes », a déclaré **le député de Saint-Maurice – Champlain, Jean-Yves Laforest**.

Créer une solidarité entre les jeunes et les régions

« Au Bloc Québécois, nous croyons que le développement d'une économie du savoir en région passe par la contribution des jeunes. Or, certaines régions éprouvent de grandes difficultés à conserver leur vitalité économique et démographique en raison de l'exode des jeunes vers les grands centres urbains. C'est la raison pour laquelle le Bloc Québécois souhaite créer une solidarité entre les jeunes et les régions. Le projet de loi C-288 propose d'offrir aux nouveaux diplômés qui s'installent en région ressource un crédit d'impôt pouvant atteindre 8 000 dollars sur une période de 3 ans. Il s'agit là d'une aide substantielle qui leur permettra notamment de rembourser plus rapidement leurs dettes d'études ou d'accéder à la propriété », a rappelé **Jean-Yves Laforest**.

Un projet de loi qui fait consensus

« En plus des 3000 cartes postales remises au bureau de monsieur Lebel, le Bloc Québécois a obtenu l'appui de plusieurs acteurs du milieu. La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) ainsi que 65 MRC et municipalités du Québec ont adopté des résolutions d'appui au projet de loi du Bloc Québécois pour la création d'incitatifs fiscaux semblables à ceux développés par le gouvernement du Québec en 2003. Tous sont convaincus qu'avec un incitatif supplémentaire, il sera possible d'accroître le nombre de jeunes diplômés qui reviennent s'installer en région pour y occuper un emploi. À la dernière législature, seul le gouvernement conservateur refusait de mettre en place des mesures qui profiteraient à la fois aux jeunes et aux régions. Les députés conservateurs doivent cesser de s'opposer au projet de loi du Bloc Québécois et prendre acte de la volonté des municipalités, organismes et citoyens à agir pour favoriser le développement régional », a conclu **Jean-Yves Laforest**.

– 30 –

Renseignements :

Martin Lafrenière pour
Amélie Désaulniers Gélinas
Responsable des communications
Saint-Maurice – Champlain
Téléphone : 819-538-5291
Cellulaire : 418-284-3138